

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITEArrondissement
de CarcassonneCOMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES
LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 12 avril 2023 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Vote des
autorisations de
programme et
crédits de paiement
(AP/CP) 2023
budget
ASSAINISSEMENT

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT, Bernard PECH, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Marie-Paule CAU, Véronique CORROIR, Claire DARCHY, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Didier MAERTEN, Cédric MALRIEU, Guillaume MERCADIER, Charles PAULY, Henri POISSON, Jacqueline RATABOUIL, Jérôme SENAL, Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
05 avril 2023

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Hubert NAUDINAT par Guillaume MERCADIER.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procurations : Guy BONDOUY à Eliane BOURGEOIS MOYER, Javier DE LA CASA à Elisabeth ESCAFRE, Thierry MALLEVILLE à Alain CARBON, Pierre MONOD à Isabelle SIAU, Martine PUEBLA à Danielle FABRE, Bernard VIDAL à Charles PAULY.

PAR PUBLICATION
LE

Excusés : Sandrine CAMPGUILHEM, Hubert CHARRIER, Gilbert COSTE, François DEMANGEOT, Prescillia GRANIER, Evelyne GUILHEM, Frédéric JEANJEAN, Benoît MERLIN, Gérard MONDRAGON, Bruno PERLES, Jean-François POUZADOUX, Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND.

PAR DELEGATION
LE

Absents : Karole CAFFIER, Dominique DUBLOIS, Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC, Bruno POMART, Nicolas RAUZY.

Signature

Secrétaire de séance : Alain GALINIER.

Vu les articles L 2311 - 3 et R 2311 - 9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu la nomenclature M 49,

Considérant que les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels, qu'ils sont régis par les articles L 5211-36, L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que « les autorisations de programmes (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit décidé de leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année » et que « les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme (AP) correspondantes »,

Considérant que la mise en place et le suivi annuel des AP/CP nécessitent une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget, que la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement,

Considérant la possibilité de mise en œuvre d'une AP d'intervention finançant un programme regroupant un ensemble cohérent d'opérations dans un domaine d'intervention spécifique comme stipulé à l'article R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt de créer une autorisation de programme et de crédits de paiements sur le budget ASSAINISSEMENT de la collectivité,

Vu la délibération n°20170048 en date du 11 avril 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°20200172 en date du 17 novembre 2020 approuvant la fusion des budgets Assainissement Régie et Assainissement DSP,

Vu la délibération 2021-075 en date 13 avril 2021 du approuvant la création de nouveaux APCP en 2021 sur le budget ASSAINISSEMENT,

Vu la délibération 2022-046 en date du 6 avril 2022 approuvant la création de nouveaux APCP en 2021 sur le budget ASSAINISSEMENT,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la création des autorisations de programme suivantes pour l'année 2023 :

AP n°14- 2023 PPI Assainisse ment Régie	Dépenses					
	AP	CP				
		2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
	223 449,00	0,00	0,00	0,00	223 449,00	0,00

	Recettes						Autofinancement
	AP	CP					
		2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	
Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	223 449,00	0,00	0,00	0,00	223 449,00	0,00	
Total	223 449,00	0,00	0,00	0,00	223 449,00	0,00	

AP n°15- 2023 PPI Assainisse ment DSP	Dépenses					
	AP	CP				
		2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
	767 873,00	0,00	0,00	0,00	414 517,00	353 356,00

	Recettes						Autofinancement
	AP	CP					
		2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	
Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	767 873,00	0,00	0,00	0,00	414 517,00	353 356,00	
Total	767 873,00	0,00	0,00	0,00	414 517,00	353 356,00	

AUTORISE Monsieur le Président à engager les dépenses des opérations ci-dessus à hauteur de ces autorisations de programme correspondante et de mandater les dépenses afférentes.

DIT que les Crédits de Paiement seront inscrits dans le Budget ASSAINISSEMENT.

ACCEPTE les reports des Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 12 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Alain GALINIER

Philippe GREFFIER

Annexe : Répartition des opérations de l'APCP n°2023-14001 Budget

ASSAINISSEMENT

COMMUNES	Numéro AP	Nom opération	Montant AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	Subvention attendues	Recettes 2020	Recettes 2021	Recettes 2022	Recettes 2023	Recettes 2024
SOUILHE	23/009	Réhabilitation du réseau d'assainissement	100 650,00 €				100 650,00 €							
SOUILHANELS	23/010	Réhabilitation du réseau d'assainissement	56 624,00 €				56 624,00 €							
MONTMAUR	23/011	Réhabilitation du duagnostic réseau d'assainissement	19 585,00 €				19 585,00 €							
SOUPEX	23/012	Réhabilitation du duagnostic réseau d'assainissement	18 955,00 €				18 955,00 €							
SAINT PAPOUL	23/013	Mise à jour Schéma directeur	27 635,00 €				27 635,00 €							
		TOTAL	223 449,00 €	- €	- €	- €	223 449,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Annexe : Répartition des opérations de l'APCP n°2023-15001 Budget

ASSAINISSEMENT

COMMUNES	Numéro AP	Nom opération	Montant AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	Subvention attendues	Recettes 2020	Recettes 2021	Recettes 2022	Recettes 2023	Recettes 2024
SAINT MICHEL DE LANES	23/014	Réhabilitation du réseau assainissement	28 420,00 €				28 420,00 €							
SAINT MICHEL DE LANES	23/015	Construction réseau transfert nouvelle step	105 376,00 €				50 000,00 €	55 376,00 €						
SAINT MICHEL DE LANES	23/016	Construction nouvelle step	347 980,00 €				50 000,00 €	297 980,00 €						
CASTELNAUDARY	23/017	Réhabilitation réseau Rue Langevin	89 630,00 €				89 630,00 €							
CASTELNAUDARY	23/018	Réhabilitation réseau Av Georges Pompidou	67 755,00 €				67 755,00 €							
LABASTIDE D'ANJOU	23/019	Equipement d'un système de déshydratation de boues pour la step	89 350,00 €				89 350,00 €							
CASTELNAUDARY	23/021	Castelnaudary / Réhabilitation réseau Place de Verdun	39 362,00 €				39 362,00 €							
		TOTAL	767 873,00 €	- €	- €	- €	414 517,00 €	353 356,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €